REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil *6 place de la Mairie, 44110 ERBRAY*

Le 13 septembre 2021 à 19h30

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

EN RAISON DES PRECONISATIONS ET DU RESPECT DES MESURES BARRIERES, LE PUBLIC SERA LIMITÉ A 4 PERSONNES.

Délibérations

- 1. Modification de la composition des commissions communales
- 2. Adhésion au syndicat mixte e-Collectivité
- 3. Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivité au sein du collège des communes
- 4. Gratification des stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur
- 5. Création de postes
- 6. Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et approbation de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique pour les exercices 2022 et 2023
- 7. Convention VIGIFONCIER avec la SAFER
- 8. Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) Crédit de fonctionnement
- 9. Convention de service pour l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA
- 10. Mutuelle de santé communale convention de partenariat avec les complémentaires MBA et AXA

Erbray, le 8 septembre 2021

Le Maire, Isabelle DUFOURD-BOUCHET

